



**PROCÈS--VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2021 à 19H00**

Étaient présents : Pascale BADIN, Présidente de séance, Alain CHMILEWSKY, Romain CANETTO, Paul MASSOT, Nathalie DUPIN, Claire BADIN, Olivier FASSION, Thierry BAS, Blandine DESTOMBES, Jacqueline CHMILEWSKY.

excusées: Mme Christel ICHIR ayant donné pouvoir à Claire BADIN, Cathy DAY.

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 Mars 2021,
- 3) Information des actes administratifs signés par Madame le Maire
- 4) Informations relatives à l'urbanisme
- 5) Délibération pour vote du budget principal 2021 et délibération pour vote des taux des 2 taxes directes locales (tableaux joints par mail)
- 6) Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2020 de Mme la Trésorière,
- 7) Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2020 et affectation des résultats de l'année 2020,
- 8) Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière,
- 9) Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 »
- 10) Délibération pour tarif droit de place,
- 11) Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT, des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE, de la salle du conseil municipal
- 12) Délibération pour mise à jour de la participation employeur à la mutuelle santé proposée par le centre de gestion de l'Isère
- 13) Questions diverses



1. Secrétaire de séance : Alain CHMILEWSKY

Inscription des questions diverses

Bal de l'été

2. Approbation du procès verbal de la séance du 16 mars 2021

Mme le Maire annonce que suite à la récente séance du 16 mars 2021, l'adoption du procès verbal est reportée à la prochaine séance.

Information des actes administratifs signés par le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibération n°20200526MDEL11 du 26 mai 2020, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. Mme le Maire informe l'assemblée des décisions qu'elle a prises.

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2021-05	avenant 8 à la convention de participation financière	Centre médico social de Bourgoin Jallieu	0,56 € par élève pour 103 élèves

4. Informations relatives à l'urbanisme

M. Claire BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis la séance du 16 mars 2021.

5) Délibération pour vote du budget principal 2021 et délibération pour vote des taux des 2 taxes directes locales (tableaux joints par mail)

Mme le Maire propose d'examiner le budget primitif 2021 après le point n°7. Acceptation de l'assemblée.

Mme le Maire annonce, qu'il convient, pour l'exercice 2021, de voter le taux des 2 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Elle informe l'assemblée des nouveautés introduites par la loi de finances pour 2021, notamment que la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de TFPB Départementale. Ainsi, le taux de référence de TFPB communal correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 et du taux du Département 2020 (15.90%)

Mme le Maire indique que le taux 2021 doit être voté à partir de ce taux de référence.

Pour information, elle rappelle que la taxe d'Habitation continue à être perçue par la commune pour les résidences secondaires suivant le taux voté en 2019, maintenant figé. (soit 7.07%)

VU l'état 1259 de notification des bases d'imposition de 2021 communiqué par les services fiscaux ;

VU le budget primitif pour l'année 2021 qui s'établit en dépenses et en recettes pour le fonctionnement, à 705 600,00 euros et pour l'investissement en dépenses et en recettes à 475 726,00 euros ;

Mme le Maire propose de reconduire les taux de 2020 et, en incluant l'affectation de la part de TFPB Départementale, elle propose à l'assemblée de voter comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 42.03 % (26.13 % + 15.90 %)

- taxe sur le foncier non bâti : 57,85 %

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2020 de Mme la Trésorière

Mme le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le compte de gestion de Mme la trésorière. Elle précise que les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice 2020, en fonctionnement et en investissement, sont conformes au compte administratif de la commune.

Elle propose à l'assemblée de voter le compte de gestion avec les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 246 075,87 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 178 861,78 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2020 et affectation des résultats de l'année 2020

Madame le Maire, présente aux membres présents du Conseil Municipal les dépenses et les recettes du budget général effectuées en 2020 en fonctionnement et en investissement. Elle précise qu'elles sont conformes au compte de gestion de Madame la Trésorière.

↳ Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2020 : 455 385.97 €

Recettes de l'exercice 2020 : 680 832.17 €

Soit un excédent de l'exercice 2020 de : + 225 446.20 €

Report 2019 + 20 629.67 €

Soit un excédent de clôture de : + 246 075.87 €

↳ Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2020 174 576,07 €

Recettes de l'exercice 2020 199 872,35 €

Soit un excédent de l'exercice 2020 de : + 25 296,28 €

Report déficit 2019 - 204 158.06 €

Soit un déficit de clôture de : - 178 861,78 €

Madame le Maire, après avoir présenté les comptes 2020, donne la parole à M. Romain CANETTO, celui-ci demande aux membres présents du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2020 du budget général.

Après discussions et délibérations, le Maire ne prenant pas part au vote, les membres présents du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2020 et donnent quitus à Mme le Maire de la bonne gestion de la Commune.

Détermination et affectation du résultat

Madame le Maire annonce que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser, en dépenses pour un montant de 69 500,00 €. Le besoin net de financement de la section d'investissement s'élève donc à **248 361,78 €**.

Madame le Maire propose, suite à la détermination du résultat en instance de la section de fonctionnement, (soit 246 075,87 €) d'affecter la totalité de la somme de **246 075,87 €** en recette d'investissement au compte 1068.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération pour vote du budget principal 2021

Mme le Maire passe en revue, les différents tableaux envoyés par e-mail aux membres du Conseil municipal. L'analyse de l'assemblée se fait au moyen de ces tableaux projetés sur l'écran.

Après discussion et débats, les crédits sont votés, en section de fonctionnement par chapitre, comme suit

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 - charges caractère général	152 406,00	Chapitre 013 - atténuation de charges	300,00
Chapitre 012 - charges de personnel	261 843,00	Chapitre 70 - produits services , domaine	46 596,00
Chapitre 65 - autre charges de gestion courante	60 852,00	Chapitre 73 - Impôts et taxes	523 567,00
Chapitre 66 - charges financières	19 794,00	Chapitre 74 - dotations et participations	65 592,00
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	400,00	Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	68 526,00
Chapitre 68 - Dotation aux provisions	6 500,00	Chapitre 76 - produits financiers	3,00
Chapitre 022 - dépenses imprévues	7 000,00	Chapitre 77 - produits exceptionnels	1 016,00
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	194 673,00		
Chapitre 042 - opérations d'ordre transfert entre sections	2 132,00		
TOTAL DEPENSES	705 600,00	TOTAL RECETTES	705 600,00

Après discussion et débats, les crédits sont votés, en section d'investissement par opération d'équipement en dépenses et par chapitres pour les autres dépenses et recettes, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Opération d'équipement 10001 bâtiments	49 995,00	Chapitre 13 - subventions d'investissement	5 000,13
Opération d'équipement 10004 équipement informatique, mobilier technique	9 754,00	Chapitre 10 (hors 1068)	23 148,00
Opération d'équipement 10006 - Voirie	17 600,00	Chapitre 1068 - excédents fonctionnement capitalisés	246 075,87
Opération d'équipement 10008 - Bien être	78 050,22	Chapitre 165 - dépôts et cautionnements reçus	4 715,00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	141 465,00	Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	194 673,00
Chapitre 001 - solde d'exécution négatif reporté	178 861,78	Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	2 114,00
TOTAL DEPENSES	475 726,00	TOTAL RECETTES	475 726,00

Mme le Maire présente à l'assemblée le contenu des différents programmes investissement.

- programme bâtiments (10001) comprend le remplacement des volets de la maison Fassion, l'achat de la licence 4 du bar pizzeria za le Bion, une étude pour le nouveau cimetière, le réaménagement de l'allée centrale du cimetière, le remplacement de 2 chaudières dans des logements communaux, la rénovation du hall de la mairie, des remplacements de radiateurs et des extincteurs de plus de 10 ans.

- programme équipement informatique, mobilier (10004) comprend les concessions et licences des logiciels métier de la mairie, le remplacement de 3 PC et divers logiciels, l'achat d'un vidéo projecteur, standard téléphonique, matériel de sono,

- programme voirie (10006), comprend le changement de la rambarde du terrain de foot et des abris, la réfection du chemin piéton vers les salles LA FONTAINE, une étude d'aménagement de la rue "Vers nivolas" en centre-village.

- programme Bien être (10008) comprend les travaux pour le chemin piéton rue "Vie dessous", destiné à assurer la sécurité des piétons et promeneurs le long de la route départementale, l'achat des terrains, bornages et l'achat de guirlandes pour les illuminations de décembre.

Le budget primitif, soumis au vote de l'assemblée, est adopté à l'unanimité.

8. Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière

M. Romain CANETTO propose de réviser le prix des concessions du cimetière communal à compter du 15 avril 2021 comme suit :

- Concession de 1 m x 2.50 m	215.00 € pour 30 ans
- Concession de 2 m x 2.50 m	424.00 € pour 30 ans
- Concessions familiales dans l'espace columbarium	587.00 € pour 15 ans

La répartition de la recette est ventilée comme suit : 1/3 au profit du C.C.A.S. et 2/3 au profit de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 »

M. Romain CANETTO propose de réviser le prix des pavés publicitaires, à compter du 15 avril 2021, comme suit :

Tarifs pavés publicitaires info 15

11 parutions 8 cm x 5 cm (sauf 08)	98,00 €
11 parutions 16 cm x 5 cm (sauf 08)	178,00 €
6 parutions 8 cm x 5cm	60,00 €
6 parutions 16 cm x 5cm	109,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Délibération pour tarif droit de place

Le tarif proposé à l'assemblée est de **193,00 € pour l'année 2021.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE

Location Prévert

habitant commune, employés - 1 jour	215,00 €
habitant commune, employés - 2 jours	292,00 €
vendredi soir si location le samedi	41,00 €

Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 1 jour	631,00 €
Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 2 jours	970,00 €
option vendredi soir	57,00 €

associations de la commune **gratuit**

Location La Fontaine - 1 jour par semaine ou samedi ou dimanche

Particuliers de la commune, employés, entreprises de la commune **143,00 €**

Entreprises, associations extérieures associations de la commune **225,00 € gratuit**

Location salle du conseil municipal - pour les entreprises et réunions de travail, un jour **70,00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

12. Délibération pour mise à jour de la participation employeur à la mutuelle santé proposée par le centre de gestion de l'Isère

Vu la délibération n° 20200121MDEL41 prise pour adhérer à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38)

Le conseil municipal a adhéré au lot 1 "protection santé complémentaire" afin de faire bénéficier les agents du tarif de groupe négocié par le CDG38, et n'a pas voté de participation de la commune à verser aux agents.

Or, suite à la réponse du CDG38, la participation employeur ne peut pas être nulle, elle peut être symbolique et doit être exprimée en euros par agent et par mois.

Mme le Maire propose de voter une participation symbolique de 1,00 € par agent et par mois afin que les agents puissent bénéficier du tarif de groupe de la mutuelle santé proposée par le CDG38.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13) Questions diverses

Bal de l'été

Le bal aura lieu le 26 juin sous une forme répondant aux consignes sanitaires du moment



Séance levée à 20 h07

Le Secrétaire de séance
Alain CHMILEWSKY



Le Maire
Pascale BADIN

